

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2717

10 décembre 2010

### SOMMAIRE

1A Gérances S.à r.l. ....	130411	Rastum Finance S.à r.l. ....	130370
3 D Communication ....	130412	Rébecca S. à r.l. ....	130372
3D Events S. à r.l. ....	130412	Restaurant Senningen ....	130373
Abalon S.A. ....	130414	RP XIV S.à r.l. ....	130375
Abalon S.A. ....	130415	Shay Property Investments S.à r.l. ....	130377
Abalon S.A. ....	130414	Somurel S.A. ....	130382
Add Performance S.à r.l. ....	130412	SOUTHRAB INVESTMENTS ....	130389
Adhésifs S.à r.l. ....	130415	Starman Luxembourg Holdings S.à r.l. ..	130390
Advicelogic S.à r.l. ....	130415	Stratem Fund ....	130390
AIGRE Opus Holding Sàrl ....	130414	Synergie Investment ....	130390
Alphonse Feidt Participations S.A. ....	130416	Synergie Investment ....	130399
Altoona Investment S.A. ....	130413	Synergie Investment ....	130399
Alt Properties Mediterranean S.à r.l. ...	130416	Team Trade S.A. ....	130400
Amigo S.à r.l. ....	130416	THC Acquisition Lux S.à r.l. ....	130377
Antarex International S.A. ....	130408	The Sixth Belfry Properties (UK) S.A. ..	130401
Astron Buildings S.A. ....	130407	The Sixth Belfry Properties (UK) S.A. ..	130407
Aztiq Pharma Management S.A. ....	130414	Tika Services S.A. ....	130400
Carmel Capital V S.à r.l. ....	130415	Top Gérances S.à r.l. ....	130407
CFE-Rock S.A. ....	130399	Tota Holding S.A. ....	130400
DIF Infrastructure II PPP Luxembourg S.à r.l. ....	130370	Trans Stan Flash S.à r.l. ....	130400
Eurogipa S.A. ....	130412	Uppspretta Icelandic Capital Venture S.A. .....	130408
Hideki S.à r.l. ....	130401	Uppspretta Icelandic Capital Venture S.A. .....	130408
ING PFCEE Soparfi C S.à r.l. ....	130373	Uppspretta Icelandic Capital Venture S.A. .....	130408
ING PFCEE Soparfi D S.à r.l. ....	130375	Vasco S.A. ....	130409
International Packaging Company S.à r.l. .....	130410	Vector International SA ....	130372
King George Holdings Luxembourg IA S.à r.l. ....	130409	Vent d'Est S.A., SPF ....	130409
LexLux1 S.à r.l. ....	130416	VIB Sàrl ....	130389
Micro Nutrition Santé Sàrl ....	130411	Virgo Crest Holding S.A. ....	130409
MPR Finance S.à r.l. ....	130382	Voyages Simon-Tours Sàrl ....	130410
Private Finance Capital Market & Equities Holding S.A. ....	130413	WP Roaming Holdings S.A. ....	130410
QMC Luxco S.à r.l. ....	130370	Zimmer Investment Luxembourg S.à r.l. .....	130410
QMC Luxco S.à r.l. ....	130372		

**QMC Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 125.906.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2010.

Richard Brekelmans

*Mandataire*

Référence de publication: 2010148287/13.

(100170225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

**DIF Infrastructure II PPP Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Rastum Finance S.à r.l.).**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 156.216.

In the year two thousand and ten, on the eighth day of the month of November,

Before Maître Edouard Delosch, notary, residing in Rambrouch (Grand Duchy of Luxembourg)

There appeared:

International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A., a company in the form of a société anonyme having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 46.448,

hereby represented by Ms Nathalie CHEVALIER, employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 4 November 2010 (the "Shareholder"),

The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholder has requested the undersigned notary to document that the Shareholder is the sole shareholder of the société à responsabilité limitée Rastum Finance S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary of 20 October 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, Section B, under number 156.216. The articles of incorporation have not yet been amended.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda*

1 To change the name of the company to "DIF Infrastructure II PPP Luxembourg S.à r.l."

2 To amend article 1 of the articles of incorporation so as to reflect the foregoing items of the agenda.

3 Miscellaneous

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholder resolved to change the name of the Company to "DIF Infrastructure II PPP Luxembourg S.à r.l."

*Second resolution*

As a result of the above resolution, the Shareholder resolved to amend article 1 of the articles of incorporation, which will from now on read as follows:

**"Art. 1. Name.** There is hereby formed a "Société à responsabilité limitée", private limited liability company under the name "DIF Infrastructure II PPP Luxembourg S.à r.l." (the "Company") governed by the present Articles of incorporation and by current Luxembourg laws, and in particular the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies (the "Law"), and the law of September 18<sup>th</sup>, 1933 and of December 28<sup>th</sup>, 1992 on "Sociétés à responsabilité limitée"."

### Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at one thousand euro (EUR 1,000.-).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le huit novembre,

Par devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A., société anonyme constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 46.448,

représentée aux fins des présentes par Madame Nathalie CHEVALIER, employée, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration sous seing privé donnée le 4 novembre 2010 (l'"Associé").

La prédite procuration restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée Rastum Finance S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy (la «Société»), constituée suivant acte du notaire soussigné, en date du 20 octobre 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B, sous le numéro 156216. Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

#### Ordre du jour

1 Changement de la dénomination de la Société en "DIF Infrastructure II PPP Luxembourg S.à r.l.".

2 Modification de l'article 1 des statuts afin de refléter les points de l'agenda proposés ci-dessus.

3 Divers

a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'Associé a décidé de changer la dénomination de la Société en "DIF Infrastructure II PPP Luxembourg S.à r.l.".

#### Deuxième résolution

En conséquence de la résolution adoptée ci-dessus, l'Associé a décidé de modifier l'article 1 des statuts qui sera dorénavant rédigé comme suit:

**«Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est constitué par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination «DIF Infrastructure II PPP Luxembourg S.à r.l.» (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi»), et les lois du 18 septembre 1933 et 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée.»

#### Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à mille euro (EUR 1.000.-).

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: N. Chevalier, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 08 novembre 2010. Relation: RED/2010/1646. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Releveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 12 novembre 2010.

Référence de publication: 2010149832/95.

(100172439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2010.

---

**QMC Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 125.906.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2010.

Richard Brekelmans

*Mandataire*

Référence de publication: 2010148288/13.

(100170231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

---

**Rébecca S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6950 Olingen, 2, rue de Rodembourg.

R.C.S. Luxembourg B 132.602.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010148289/9.

(100170056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

---

**Vector International SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-7640 Christnach, 5, rue de Larochette.

R.C.S. Luxembourg B 92.361.

*Extract of the minutes of the meeting of the Board of Directors of the Company held on October 11, 2010*

It was resolved:

- to appoint Mr Peter Lancaster born in Kempsey (Australia) on March 15, 1942, residing at 5, rue de Larochette, L-7640 Christnach as Managing Director of the Company for a period ending with his Director's mandate.

The Company is committed by the sole signature of the Managing Director in accordance with article 11 of the statutes;

- to appoint Mr Peter Lancaster as Chairman of the Board of Directors;

- the Board of Directors confirmed that Mr Peter Lancaster and Mrs Sandra Lancaster are residing at 5, rue de Larochette, L-7640 Christnach.

For certified true extract

Signature

*Attorney*

**Follows the French translation, suit la traduction française:**

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil de d'Administration de la Société tenue en date du 11 octobre, 2010*

Il a été décidé ce qui suit:

- nommer Monsieur Peter Lancaster, né à Kempsey (Australie) le 15 mars 1942, demeurant 5, rue de Larochette, L-7640 Christnach en qualité d'Administrateur-Délégué de la Société, pour une durée arrivant à échéance avec son mandat d'Administrateur.

- La Société est engagée par la signature individuelle du Délégué du Conseil conformément aux dispositions de l'article 11 des statuts;

- nommer Monsieur Peter Lancaster à la fonction de Président du Conseil d'Administration;

- le Conseil d'Administration confirme que Monsieur Peter Lancaster et Madame Sandra Lancaster demeurent 5, rue de Larochette, L-7640 Christnach.

Pour extrait certifié conforme  
Signature  
Mandataire

Référence de publication: 2010151473/32.

(100172591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

**Restaurant Senningen, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 50.000,00.**

Siège social: L-6960 Senningen, 114, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 133.925.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010148291/11.

(100169836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

**ING PFCEE Soparfi C S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 381.400,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 120.561.

In the year two thousand and ten, on the fourth of November.

Before US Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

ING PFCEE Soparfi D S. à r.l., a company governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register section B under number 120.562, hereby represented by Mrs Isabel DIAS, private employee, with professional address in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of a proxy given in Luxembourg on November 2<sup>nd</sup>, 2010.

The said proxy, signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in its capacity as the sole shareholder, has requested the undersigned notary to enact the following:

The appearing party is the sole shareholder of "ING PFCEE Soparfi C S. à r. l.", a société à responsabilité limitée, with registered office in L-2163 Luxembourg, 40, Avenue Monterey, incorporated by deed of Me Martine SCHAEFFER, residing in Luxembourg on October 11, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2180 of November 22, 2006, and modified last time by deed of the aforementioned notary, on March 23<sup>rd</sup>, 2010, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 1015 dated May 14<sup>th</sup>, 2010.

The capital of the company is fixed at three hundred fifty-nine thousand four hundred euros (359.400.-EUR) represented by three thousand five hundred and ninety-four (3.594) shares, with a nominal value of one hundred euro (100.-EUR) each, entirely paid in.

The appearing party takes the following resolutions:

*First resolution*

The appearing sole shareholder resolves to increase the corporate share capital by an amount of twenty-two thousand euros (22.000.-EUR), so as to raise it from its present amount of three hundred fifty-nine thousand four hundred euros (359.400.-EUR) to three hundred eighty-one thousand four hundred euros (381.400.-EUR), by issuing two hundred twenty (220) new shares with a par value of one hundred euro (100.-EUR) each, having the same rights and obligations as the existing parts.

*Subscription and Liberation*

The appearing sole shareholder declares to subscribe to the two hundred twenty (220) new shares and to pay them up, fully in cash, at its par value of one hundred (100.-EUR), so that the amount of twenty-two thousand euros (22.000.-EUR) is at the free disposal of the Company, proof of which has been given to the undersigned notary.

### *Second resolution*

The appearing shareholder resolves to amend article 6 of the articles of incorporation, so as to reflect the increase of capital, which shall henceforth have the following wording:

" **Art. 6.** The capital is set at three hundred eighty-one thousand four hundred euros (381.400.-EUR) represented by three thousand eight hundred fourteen (3.814) shares of a par value of one hundred euros (100.EUR) each."

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing persons, the appearing persons signed together with the notary the present original deed.

### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le quatre novembre,

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

ING PFCEE Soparfi D S. à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg inscrite au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 120.562, ici représentée par Madame Isabel DIAS, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg, le 2 novembre 2010.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité d'associée unique, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

La société comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée «ING PFCEE Soparfi C S.à r.l.», avec siège social à L-2163 Luxembourg, 40, Avenue Monterey, constituée suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 11 octobre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2180 du 22 novembre 2006 dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 23 Mars 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1015 du 14 mai 2010.

Le capital social de la société est fixé à trois cent cinquante-neuf mille quatre cents euros (359.400.-EUR) représenté par trois mille cinq cent quatre-vingt-quatorze (3.594) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100.-EUR) chacune.

L'associée unique prend les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associée unique décide d'augmenter le capital social de la société d'un montant de vingt-deux mille euros (22.000.-EUR) afin de le porter de son montant actuel de trois cent cinquante-neuf mille quatre cents euros (359.400.-EUR) à trois cent quatre-vingt-un mille quatre cents euros (381.400.-EUR), par l'émission de deux cent vingt (220) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100.-EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

#### *Souscription et Libération*

Et à l'instant, les deux cent vingt (220) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100.-EUR) ont été souscrites par l'associé unique et entièrement libérées en espèces, de sorte que le montant de vingt-deux mille euros (22.000.-EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Deuxième résolution*

L'associée décide, suite à la résolution précédemment prise, de modifier l'article 6 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à trois cent quatre-vingt-un mille quatre cents euros (381.400.-EUR) représenté par trois mille huit cent quatorze (3.814) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100.EUR) chacune."

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires de la partie comparante, connus du notaire par noms, prénoms usuels, état et demeure, ils ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: I. Dias et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 novembre 2010. LAC/2010/49261. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2010.

Référence de publication: 2010149751/97.

(100172112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2010.

**RP XIV S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 128.224.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010148292/10.

(100169603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

**ING PFCEE Soparfi D S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 493.400,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 120.562.

In the year two thousand and ten, on the third of November.

Before US, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

"Stichting Bewaarder ING Real Estate PFCEE", a foundation, with registered office Schenkade 65, NL-2595 's-Gravenhage, registered at the Kamer van Koophandel Haaglanden, under the number 27291510, here represented by Mrs Isabel DIAS, private employee, with professional address in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of a proxy given in The Hague on November 1<sup>st</sup>, 2010.

The said proxy, signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in its capacity as the sole shareholder, has requested the undersigned notary to enact the following:

The appearing party is the sole shareholder of "ING PFCEE Soparfi D S. à r. l.", a société à responsabilité limitée, with registered office in L2163 Luxembourg, 40, Avenue Monterey, incorporated by deed of Me Martine SCHAEFFER, residing in Luxembourg on October 11, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2190 of November 23, 2006, and modified last time by deed of of the aforementioned notary, on March 22<sup>nd</sup>, 2010, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 1024 dated May 15<sup>th</sup>, 2010.

The capital of the company is fixed at four hundred forty-nine thousand four hundred euros (449.400.-EUR) represented by four thousand four hundred and ninety-four (4.494) shares, with a nominal value of one hundred euro (100.-EUR) each, entirely paid in.

The appearing party takes the following resolutions:

*First resolution*

The appearing sole shareholder resolves to increase the corporate share capital by an amount of forty-four thousand euros (44.000.-EUR), so as to raise it from its present amount of four hundred forty-nine thousand four hundred euros (449.400.-EUR) to four hundred ninetythree thousand four hundred euros (493.400.-EUR), by issuing four hundred forty (440) new shares with a par value of one hundred euro (100.-EUR) each, having the same rights and obligations as the existing parts.

*Subscription and Liberation*

The appearing sole shareholder declares to subscribe to the four hundred forty (440) new shares and to pay them up, fully in cash, at its par value of one hundred (100.-EUR), so that the amount of forty-four thousand euros (44.000.-EUR) is at the free disposal of the Company, proof of which has been given to the undersigned notary.

### Second resolution

The appearing shareholder resolves to amend article 6 of the articles of incorporation, so as to reflect the increase of capital, which shall henceforth have the following wording:

" **Art. 6.** The capital is set at four hundred ninety-three thousand four hundred euros (493.400.-EUR) represented by four thousand nine hundred and thirty-four (4.934) shares of a par value of one hundred euros (100.-EUR) each."

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing persons, the appearing persons signed together with the notary the present original deed.

### Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le trois novembre,

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

"Stichting Bewaarder ING Real Estate PFCEE", une fondation ayant son siège social à Schenkkade 65, NL-2595 's-Gravenhage, inscrite à la Kamer van Koophandel Haaglanden, sous le numéro 27291510, ici représentée par Madame Isabel DIAS, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration délivrée à La Haye le 1<sup>er</sup> novembre 2010.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité d'associée unique, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

La société comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée «ING PFCEE Soparfi D S.à r.l.», avec siège social à L-2163 Luxembourg, 40, Avenue Monterey, constituée suivant acte reçu par Me Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 11 octobre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2190 du 23 novembre 2006 dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 22 mars 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1024 du 15 mai 2010.

Le capital social de la société est fixé à quatre cent quarante-neuf mille quatre cents euros (449.400.-EUR) représenté par quatre mille quatre cent quatre-vingt-quatorze (4.494) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100.-EUR) chacune.

L'associée unique prend les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social de la société d'un montant de quarante-quatre mille euros (44.000.-EUR) afin de le porter de son montant actuel de quatre cent quarante-neuf mille quatre cents euros (449.400.-EUR) à quatre cent quatre-vingt-treize mille quatre cents euros (493.400.-EUR), par l'émission de quatre cent quarante (440) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100.-EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

#### Souscription et Libération

Et à l'instant, les quatre cent quarante (440) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100.-EUR) ont été souscrites par l'associé unique et entièrement libérée en espèces, de sorte que le montant de quarante-quatre mille euros (44.000.-EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il a été justifié au notaire instrumentant.

#### Deuxième résolution

L'associée unique décide, suite à la résolution précédemment prise, de modifier l'article 6 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à quatre cent quatre-vingt-treize mille quatre cents euros (493.400.-EUR) représenté par quatre mille neuf cent trente-quatre (4.934) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100.-EUR) chacune."

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires de la partie comparante, connus du notaire par noms, prénoms usuels, état et demeure, ils ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: I. Dias et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 novembre 2010. LAC/2010/49257. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2010.

Référence de publication: 2010149752/98.

(100172180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2010.

**Shay Property Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 122.773.

Les comptes annuels audités au 31 mars 2010 de Shay Property Investments S.à r.l., ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02.11.2010.

Signature.

Référence de publication: 2010148302/11.

(100169476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

**THC Acquisition Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 127.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 152.874.

In the year two thousand and ten, on the twenty-ninth day of September, before us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of THC Acquisition Lux SARL (formerly VCP VII Luxco 4 SARL), a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 152.874 (the Company). The Company has been incorporated on April 21, 2010 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1305, page 62620, dated June 24, 2010. The articles of association of the Company have been amended once pursuant to a deed of the undersigned notary, dated May 7, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1284, page 61611, dated June 21, 2010.

There appeared:

Vision Capital Partners VII LP, a limited partnership incorporated under the laws of Guernsey, having its registered office at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey GY1 3QL, registered with The Register of Limited Partnerships of the Island of Guernsey, under number 975, (the Sole Shareholder),

hereby represented by Tom Storck, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record that:

I. Twelve thousand five hundred (12,500) shares of the Company with a par value of one euro (EUR 1) each, representing the entirety of the share capital of the Company are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda hereinafter reproduced;

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of convening notices;

2. Conversion of the currency of the share capital of the Company from euro to United States Dollars at the exchange applicable on the date of this deed and amendment of the par value per share from one euro (EUR 1) to one United States Dollar (USD 1), so that the share capital of the Company hereafter amounts to fifteen thousand United States Dollars (USD 15,000), represented by fifteen thousand (15,000) shares having a par value of one United States Dollar (USD 1) each, with any excess to be allocated to the Company's share premium reserve account;

3. Increase of the share capital of the Company by an amount of one hundred and twelve thousand five hundred United States Dollars (USD 112,500) in order to bring it from its present amount of fifteen thousand (USD 15,000), represented by fifteen thousand (15,000) shares having a par value of one United States Dollar (USD 1) each to one hundred and twenty-seven thousand five hundred United States Dollars (USD 127,500), by way of the issuance of one hundred and twelve thousand five hundred (112,500) new shares of the Company having a par value of one United States Dollar (USD 1) each;

4. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 3. above;

5. Amendment of article 5 of the articles of association of the Company in order to reflect the above share capital increase;

6. Approval of the issuance of seven hundred and twenty two thousand five hundred (722,500) non-interest bearing convertible preferred equity certificates having a par value of one United States Dollar (USD 1) each, for an aggregate subscription price of seven hundred and twenty two thousand five hundred United States Dollars (USD 722,500) (the CPECs 1), which shall be governed by the terms and condition of the CPECs 1 to be adopted by the board of managers of the Company on or about September 29, 2010 (the Terms and Conditions of the CPECs 1)

7. Approval of the issuance of thirty-nine million thirty thousand (39,030,000) interest bearing convertible preferred equity certificates having a par value of one United States Dollar (USD 1) each, for an aggregate subscription price of thirty-nine million thirty thousand United States Dollars (USD 39,030,000) (the CPECs 2), which shall be governed by the terms and condition of the CPECs 2 to be adopted by the board of managers of the Company on or about September 29, 2010 (the Terms and Conditions of the CPECs 2);

8. Approval of the issuance of fifteen million (15,000,000) interest bearing convertible preferred equity certificates having a par value of one United States Dollar (USD 1) each, for an aggregate subscription price of fifteen million United States Dollars (USD 15,000,000) (the CPECs 3), which shall be governed by the terms and condition of the CPECs 3 to be adopted by the board of managers of the Company on or about September 29, 2010 (the Terms and Conditions of the CPECs 3);

9. Miscellaneous.

Now, therefore, the appearing party, acting through its proxyholder, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

*First resolution*

The entirety of the share capital of the Company being represented, the Meeting waives the convening notices, the Sole Shareholder represented at the Meeting considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to convert and hereby converts the currency of the share capital of the Company from euro to United States Dollars at the exchange rate applicable on the date of this deed, i.e. one point three four six United States Dollars (USD 1.3460) in exchange for one euro (EUR 1) and amends the par value per share from one euro (EUR 1) to one United States Dollar (USD 1), so that the share capital of the Company hereafter amounts to fifteen thousand United States Dollars (USD 15,000), represented by fifteen thousand (15,000) shares having a par value of one United States Dollar (USD 1) each. The Sole Shareholder further resolves to allocate the excess, i.e. one thousand eight hundred and twenty-five United States Dollars (USD 1,825), to the Company's share premium reserve account.

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase and hereby increases the share capital of the Company by an amount of one hundred and twelve thousand five hundred United States Dollars (USD 112,500) in order to bring it from its present amount of fifteen thousand United States Dollars (USD 15,000), represented by fifteen thousand (15,000) shares having a par value of one United States Dollars (USD 1) each to one hundred and twenty-seven thousand five hundred United States Dollars (USD 127,500), by way of the issuance of one hundred and twelve thousand five hundred (112,500) new shares of the Company having a par value of one United States Dollar (USD 1) each.

*Subscription - Payment*

The Sole Shareholder, represented as stated above, subscribes to the one hundred and twelve thousand five hundred (112,500) new shares of the Company having a par value of one United States Dollar (USD 1) each, and agrees to pay them up in full by a contribution in cash in the amount of one hundred and twelve thousand five hundred United States Dollars (USD 112,500).

The amount of one hundred and twelve thousand five hundred United States Dollars (USD 112,500) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

*Fourth resolution*

As a consequence of the second resolution, the Meeting resolves to amend article 5 of the articles of association of the Company, so that it shall henceforth read as follows:

**“ Art. 5.**

5.1. The share capital is set at one hundred and twenty-seven thousand five hundred United States Dollars (USD 127,500), represented by one hundred and twenty-seven thousand five hundred (127,500) shares in registered form, having a par value of one United States Dollar (USD 1) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.”

*Fifth resolution*

The Sole Shareholder resolves to acknowledge and approve the issuance of seven hundred and twenty two thousand five hundred (722,500) CPECs 1 having a par value of one United States Dollar (USD 1) each, for an aggregate subscription price of seven hundred and twenty two thousand five hundred United States Dollars (USD 722,500) which shall be governed by the Terms and Conditions of the CPECs 1.

The Sole Shareholder acknowledges that the CPECs 1 are convertible on the occurrence of a relevant Conversion Date (as defined in the Terms and Conditions of the CPECs 1), into shares in registered form of the Company at the Conversion Price (as defined in the Terms and Conditions of the CPECs 1) in accordance with the Terms and Conditions of the CPECs 1.

*Sixth resolution*

The Sole Shareholder resolves to acknowledge and approve the issuance of thirty-nine million thirty thousand (39,030,000) CPECs 2 having a par value of one United States Dollar (USD 1) each, for an aggregate subscription price of thirty-nine million thirty thousand United States Dollars (USD 39,030,000) which shall be governed by the Terms and Conditions of the CPECs 2.

The Sole Shareholder acknowledges that the CPECs 2 are convertible on the occurrence of a relevant Conversion Date (as defined in the Terms and Conditions of the CPECs 2), into shares in registered form of the Company at the Conversion Price (as defined in the Terms and Conditions of the CPECs 2) in accordance with the Terms and Conditions of the CPECs 2.

*Seventh resolution*

The Sole Shareholder resolves to acknowledge and approve the issuance of fifteen million (15,000,000) CPECs 3 having a par value of one United States Dollar (USD 1) each, for an aggregate subscription price of fifteen million United States Dollars (USD 15,000,000) which shall be governed by the Terms and Conditions of the CPECs 3.

The Sole Shareholder acknowledges that the CPECs 3 are convertible on the occurrence of a relevant Conversion Date (as defined in the Terms and Conditions of the CPECs 3), into shares in registered form of the Company at the Conversion Price (as defined in the Terms and Conditions of the CPECs 3) in accordance with the Terms and Conditions of the CPECs 3.

There being no further business, the meeting is closed.

*Estimate of costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately EUR 3,000.-.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, such proxyholder signed together with the notary the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le vingt-neuvième jour de septembre,

par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de THC Acquisition Lux SARL (anciennement VCP VII Luxco 4 SARL), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B152.874 (la Société). La Société a été constituée le 21 avril 2010 suivant acte du notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1305, page 62620, du 24 juin 2010. Les statuts ont été modifiés une fois depuis, suivant acte du notaire instrumentant le 7 mai 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1284, page 61611, date du 21 juin 2010.

A COMPARU:

Vision Capital Partners VII LP, une société organisée selon les lois de Guernesey ayant son siège social au Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey GY1 3QL, inscrite au Register of Limited Partnerships sous le numéro 975, (l'Associé Unique),

Représentée par Tom Storck, Avocat à la Cour, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante, et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. Douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société sont dûment représentées à la présente Assemblée qui est en conséquence régulièrement constituée et peut statuer sur les points à l'ordre du jour reproduits ci-après;

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Conversion de la devise monétaire du capital social de la Société de la devise euro à la devise dollars des Etats-Unis au taux de change applicable à la date du présent acte et modification de la valeur nominale par part sociale de un euro (EUR 1) à un dollar des Etats-Unis (USD 1), de telle sorte que le capital social de la Société soit désormais de quinze mille dollars des Etats-Unis (USD 15.000), représenté par quinze mille (15.000) parts sociales ayant une valeur nominale de un dollar des Etats-Unis (USD 1) chacune; avec tout excédent à allouer au compte de prime d'émission de la Société.

3. Augmentation de capital de la Société d'un montant de cent douze mille cinq cents dollars des Etats-Unis (USD 112.500) afin de le porter de son montant actuel de quinze mille dollars des Etats-Unis (USD 15.000), représenté par quinze mille (15.000) parts sociales ayant une valeur nominale de un dollar des Etats-Unis (USD 1) chacune à cent vingt-sept mille cinq cents dollars des Etats-Unis (USD 127.500), par l'émission de cent douze mille cinq cents (112.500) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de un dollar des Etats-Unis (USD 1) chacune;

4. Souscription à et libération de l'augmentation de capital social spécifiée au point 3 ci-dessus;

5. modification de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital ci-dessus;

6. approbation de l'émission de sept cent vingt-deux mille cinq cents (722.500) non-interest bearing convertible preferred equity certificates ayant une valeur nominale de un dollar des Etats-Unis (USD 1) chacun, pour le montant total de sept cent vingt-deux mille cinq cents dollars des Etats-Unis (USD 722.500) (les CPECs 1), qui seront gouvernés par les conditions générales des CPECs 1 qui seront adoptés par le conseil de gérance de la Société le ou proche du 29 septembre 2010 (les Conditions Générales des CPECs 1);

7. approbation de l'émission de trente-neuf millions et trente mille interest bearing convertible preferred equity certificates ayant une valeur nominale de un dollar des Etats-Unis (USD 1) chacun, pour le montant total de trente-neuf millions et trente mille dollars des Etats-Unis (USD 39.030.000) (les CPECs 2), qui seront gouvernés par les conditions générales des CPECs 2 qui seront adoptés par le conseil de gérance de la Société le ou proche du 29 septembre 2010 (les Conditions Générales des CPECs 2);

8. approbation de l'émission de quinze millions de interest bearing convertible preferred equity certificates ayant une valeur nominale de un dollar des Etats-Unis (USD 1) chacun, pour le montant total de quinze millions de dollars des Etats-Unis (USD 15.000.000) (les CPECs 3), qui seront gouvernés par les conditions générales des CPECs 3 qui seront adoptés par le conseil de gérance de la Société le ou proche du 29 septembre 2010 (les Conditions Générales des CPECs 3);

9. Divers.

Ces faits exposés, la partie comparante, agissant par le biais de son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'enregistrer les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

La totalité du capital social de la Société est représenté, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté à l'Assemblée se considérant dûment convoqué et déclarant avoir une connaissance parfaite de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de convertir et convertit la devise monétaire du capital social de la Société de euro à dollar des Etats-Unis au taux de change applicable à la date du présent acte, c'est-à-dire un virgule trois quatre six dollars des Etats-Unis (USD 1,3460) pour un euro (EUR 1) et modifie la valeur nominale par part sociale de un euro (EUR 1) à un dollar des Etats-Unis (USD 1), de telle sorte que le capital social de la société soit désormais de quinze mille dollars des Etats-Unis (USD 15.000), représenté par quinze mille (15.000) parts sociales ayant une valeur nominale de un dollar des Etats-Unis (USD 1) chacune. L'Associé Unique décide ensuite d'allouer l'excédent, c'est-à-dire mille huit cent vingt-cinq dollars des Etats-Unis (USD 1.825) au compte de prime d'émission de la Société.

### *Troisième résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter et augmente le capital social de la Société d'un montant de cent douze mille cinq cents dollars des Etats-Unis (USD 112.500) afin de le porter de son montant actuel de quinze mille (USD 15.000), représenté par quinze mille (15.000) parts sociales ayant une valeur nominale de un dollar des Etats-Unis (USD 1) chacune à cent vingt-sept mille cinq cents dollars des Etats-Unis (USD 127.500), par l'émission de cent douze mille cinq cents (112.500) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de un dollar des Etats-Unis (USD 1) chacune.

### *Souscription et Paiement*

L'Associé Unique, représenté comme décrit ci-dessus, souscrit aux cent douze mille cinq cents (112.500) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de un dollar des Etats-Unis (USD 1) chacune, et accepte de les libérer entièrement par un apport en numéraire d'un montant de cent douze mille cinq cents dollars des Etats-Unis (USD 112.500).

Le montant de cent douze mille cinq cents dollars des Etats-Unis (USD 112.500) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant.

### *Quatrième résolution*

En conséquence de la deuxième résolution, l'Assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

#### **« Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social est fixé à cent vingt-sept mille cinq cents dollars des Etats-Unis (USD 127.500), représenté par cent vingt-sept mille cinq cents (127.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un dollar des Etats-Unis (USD 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.»

### *Cinquième résolution*

L'Associé Unique décide de reconnaître et d'approuver l'émission de sept cent vingt-deux mille cinq cents (722.500) de CPECs 1 ayant une valeur nominale de un dollar des Etats-Unis (USD 1) chacun, pour le montant total de sept cent vingt-deux mille cinq cents dollars des Etats-Unis (USD 722.500), qui seront gouvernés par les Conditions Générales des CPECs 1.

L'Associé Unique reconnaît que les CPECs 1 sont convertibles, lors de l'occurrence de la Date de Conversion (comme définie dans les Conditions Générales des CPECs 1), en parts sociales de la Société au Prix de Conversion (comme défini dans les Conditions Générales des CPECs 1) conformément aux Conditions Générales des CPECs 1.

### *Sixième résolution*

L'Associé Unique décide de reconnaître et d'approuver l'émission de trente-neuf millions et trente mille (39.030.000) de CPECs 2 ayant une valeur nominale de un dollar des Etats-Unis (USD 1) chacun, pour le montant total de trente-neuf millions et trente mille dollars des Etats-Unis (USD 39.030.000), qui seront gouvernés par les Conditions Générales des CPECs 2.

L'Associé Unique reconnaît que les CPECs 2 sont convertibles, lors de l'occurrence de la Date de Conversion (comme définie dans les Conditions Générales des CPECs 2), en parts sociales de la Société au Prix de Conversion (comme défini dans les Conditions Générales des CPECs 2) conformément aux Conditions Générales des CPECs 2.

### *Septième résolution*

L'Associé Unique décide de reconnaître et d'approuver l'émission de quinze millions (15.000.000) de CPECs 3 ayant une valeur nominale de un dollar des Etats-Unis (USD 1) chacun, pour le montant total de quinze millions de dollars des Etats-Unis (USD 15.000.000), qui seront gouvernés par les Conditions Générales des CPECs 3.

L'Associé Unique reconnaît que les CPECs 3 sont convertibles, lors de l'occurrence de la Date de Conversion (comme définie dans les Conditions Générales des CPECs 3), en parts sociales de la Société au Prix de Conversion (comme défini dans les Conditions Générales des CPECs 3) conformément aux Conditions Générales des CPECs 3.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'Assemblée est close.

### *Frais*

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte sont estimés à environ EUR 3.000.-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ce mandataire a signé ensemble avec le notaire instrumentant, le présent acte original.

Signé: T. STORCK et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 octobre 2010. Relation: LAC/2010/44289. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 26 octobre 2010.

Référence de publication: 2010149892/259.

(100172109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2010.

**Somurel S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 72.789.

En date du 27 octobre 2010, Monsieur David Goff, avec adresse au 42, Albermarle Street, W1S 4JH Londres, Royaume-Uni, a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la société Somurel S.A., avec siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 72.789, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2010.

*Pour la société*

TMF Management Luxembourg S.A.

*Domiciliataire*

Signatures

Référence de publication: 2010148304/17.

(100169643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

**MPR Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 156.579.

—  
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the fifth of November.

Before Us M<sup>e</sup> Carlo WERSANDT, notary residing at Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

Me Pierre METZLER, lawyer, residing professionally in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, duly represented by Mr. Luís MARQUES GUILHERME, lawyer, residing professionally in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, by virtue of a proxy given under private seal, signed in Luxembourg, on November 3<sup>rd</sup>, 2010.

The said proxy, having been signed *ne varietur* by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as here above stated, has requested the notary to state the following articles of incorporation of a limited liability company governed by the relevant laws and the present articles:

**Title I. Form - Name - Duration - Registered Office - Purpose**

**Art. 1.** There is hereby formed a private limited liability company, "société à responsabilité limitée", under the name of "MPR Finance S.à r.l." (hereinafter the "Company") which will be governed by Luxembourg laws, in particular the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies as amended and by the present articles of incorporation.

**Art. 2.** The Company is established for an unlimited period.

**Art. 3.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its members and to any other place in Luxembourg-City by means of a resolution of the board of managers.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers.

**Art. 4.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies, the holding of units in Luxembourg or foreign property unit trusts, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, units, bonds and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may borrow and proceed to the issue of bonds, preferred equity certificates, loan notes and debentures, convertible or non-convertible, within the limits of the Law. The Company may grant any assistance, loan, advance, or guarantee to or in favour of the companies, trusts or enterprises in which it has a direct or indirect participating interest, or to companies being part of the same group of companies as the Company.

As an object of the Company and as a pursuit in itself or otherwise, and whether for the purpose of making a profit or avoiding a loss or for any other purpose whatsoever, either with or without the Company receiving any consideration or benefit, to engage in currency and interest rate transactions and any other financial or other transactions of whatever nature, including any transaction for the purposes of, or capable of being for the purposes of, avoiding, reducing, minimizing, hedging against or otherwise managing the risk of any loss, cost, expense or liability arising, or which may arise, directly or indirectly, from a change or changes in any interest rate or currency exchange rate or in the price or value of any property, asset, commodity, index or liability or from any other risk or factor affecting the Company's business, including but not limited to dealings, whether involving purchases, sales or otherwise, in currency, spot and forward exchange rate contracts, forward rate agreements, caps, floors and collars, futures, options, swaps, and any other currency interest rate and other hedging arrangements and such other instruments as are similar to, or derivatives of, any of the foregoing.

The Company may carry on all of the said businesses or any one or more of them as a distinct or separate business or as the principal business of the Company, to carry on any other business manufacturing or otherwise which may seem to the Company capable of being conveniently carried on in connection with the above or any one of the above or calculated directly or indirectly to enhance the value of or render more profitable any of the Company's property or rights.

The Company may act as manager, consultant, supervisor and agent of other companies or undertakings, and to provide for such companies or undertakings, managerial, advisory, technical, purchasing, selling and other services, and to enter into such agreements as are necessary or advisable in connection with the foregoing.

In general, the company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

## **Title II. Capital - Units**

**Art. 5.** The subscribed capital is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) corporate units with a par value of one Euro (EUR 1) each.

**Art. 6.** Any regularly constituted meeting of members of the Company shall represent the entire body of members of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the Company.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of members duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

The capital and other provisions of these articles of incorporation may, at any time, be changed by the sole member or by a majority of members representing at least three quarters (3/4) of the capital. The members may change the nationality of the Company by a unanimous decision.

If all of the members are present or represented at a meeting of members, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

**Art. 7.** Each unit is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

The Company will recognize only one holder per unit; in case a unit is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that unit until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

Each unit gives right to one fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of units in existence.

**Art. 8.** If the Company has only one member, this sole member exercises all the powers of the general meeting.

The decisions of the sole member which are taken in the scope of the first paragraph are recorded in minutes or drawn-up in writing.

Also, contracts entered into between the sole member and the Company represented by him are recorded on minutes or drawn-up in writing. Nevertheless, this latter provision is not applicable to current operations entered into under normal conditions.

**Art. 9.** If the Company has at least two members, the corporate units are freely transferable between the members.

The unit transfer inter vivos to non-members is subject to the consent given in a general meeting of members representing at least three quarters (3/4) of the Company's capital.

In the case of the death of a member the unit transfer to non-members is subject to the consent of owners of units representing no less than three quarters (3/4) of the rights held by the surviving members. In this case, however, the approval is not required if the units are transferred either to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

The Company may redeem its own corporate units.

**Art. 10.** Death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of the sole member or of one of the members will not bring the Company to an end.

**Art. 11.** For no reason and in no case, the creditors, legal successors or heirs are allowed to seal assets or documents of the Company.

### **Title III. Administration**

**Art. 12.** The Company shall be managed by one or several managers, who need not to be members of the corporation.

The managers are appointed and removed by the general meeting of members, which determines their powers, compensation and duration of their mandates.

**Art. 13.** The board of managers may choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the members.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the hour set for such a meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing by letter, telefax or email of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing by letter, telefax or email another manager as his proxy.

Votes may also be cast in writing by letter, telefax or email.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions voted at the managers' meetings.

**Art. 14.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two managers.

**Art. 15.** The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition on behalf of the Company in its interests.

All powers not expressly reserved by law or the present articles to the general meeting of members fall within the competence of the board of managers.

The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of members, to any manager or managers of the board or to any person or to any committee (the members of which need not to be managers) deliberating under such terms and with such powers as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any person who need not to be manager, appoint and dismiss all officers and employees, and fix their emoluments.

**Art. 16.** Towards third parties the Company is validly bound by the joint signature of 2 (two) managers or by the single signature of the sole manager, or by single signature of any person(s) to whom such signatory power shall be delegated by the board of managers.

**Art. 17.** In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible for the obligations of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the correct performance of their duties.

**Art. 18.** The accounting year of the Company shall begin on January first of each year and shall terminate on December thirty-first, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on December thirty-first of the year two thousand eleven.

**Art. 19.** The annual accounts are drawn up by the managers as at the end of each fiscal year and will be at the disposal of the members at the registered office of the Company.

Out of the annual net profits of the corporation, five percent (5%) shall be placed into the legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the share capital of the Company.

The general meeting of members, upon recommendation of the managers, will determine how the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the managers.
2. These accounts show a profit including profits carried forward.
3. The decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the members.
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

#### **Title IV. Winding up - Liquidation**

**Art. 20.** In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of members effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

**Art. 21.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended.

#### *Subscription and Payment*

All the corporate units have been entirely subscribed by M<sup>e</sup> Pierre Metzler, previously named, and have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) is as of now at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary.

#### *Declaration*

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the law of August 10, 1915, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately nine hundred Euros (EUR 900,-).

#### *Resolutions of the sole member*

The prenamed sole member, represented as here above stated, representing the entire subscribed capital, has immediately taken the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
2. The number of managers is set at one (1).
3. The following person is appointed as manager for an unlimited duration:

M<sup>e</sup> Pierre Metzler, lawyer, born in Luxembourg, on December 28, 1969, professionally residing at L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

#### *Statement*

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxyholder of the appearing person, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed together with Us, the notary, the present deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le cinq novembre.

Par devant Nous, M<sup>e</sup> Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Me Pierre METZLER, avocat, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, dûment représenté par M. Luís MARQUES GUILHERME, juriste, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg le [...] novembre 2010.

Cette procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme ci-avant indiqué, a requis le notaire d'arrêter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée régie par les lois y relatives et les présents statuts.

### **Titre I<sup>er</sup> . Forme - Dénomination - Durée - Siège - Objet**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous le nom de «MPR Finance S.à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telles que modifiées ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 3.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés et en toute autre lieu de la Ville de Luxembourg en vertu d'une décision du conseil de gérance.

Il pourra être créé, par décision du conseil de gérance, des succursales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 4.** L'objet de la Société est la détention de participations, quelle qu'en soit la forme, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, la détention de fonds placements luxembourgeois ou étrangers, l'acquisition par achat, souscription ou de quelle autre manière, ainsi que la cession par vente et échange ou autrement de titres, fonds de placement, obligations et autres titres quelconques, et l'acquisition, l'administration, le développement et gestion de son portefeuille.

La Société pourra contracter des prêts et procéder à l'émission de titres, de certificats d'actions privilégiés, de titres de créances et d'obligations, convertibles ou non convertibles, dans les limites de la loi. La Société pourra accorder assistance, prêt, avance ou garantie aux ou en faveur des sociétés, sociétés fiduciaires ou autres entreprises dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte, ou aux sociétés faisant partie du même groupe de sociétés que la Société.

Comme objet de la Société et comme finalité en soi ou autrement, et que ce soit pour faire un bénéfice ou éviter une perte ou pour quelque autre but que ce soit, peu importe que la Société obtienne ou non rémunération ou bénéfice, elle peut s'engager dans des transactions monétaires et de taux d'intérêt et dans d'autres transactions financières ou d'autres transactions de quelle que nature qu'elles soient, y compris toute transaction, ayant pour objet ou, susceptible d'avoir pour objet, d'éviter, de réduire, de minimiser, de couvrir ou de gérer autrement le risque d'une perte, charge, dépense ou responsabilité résultant, ou qui pourrait résulter, directement ou indirectement, d'un change ou de changes d'un quelconque taux d'intérêt ou taux de change ou d'un prix ou d'une valeur d'une quelconque propriété, actif, produit, indice ou responsabilité ou de tout autre risque ou facteur affectant les affaires de la Société, y compris mais non limité à des opérations, peu importe qu'ils se réfèrent à des acquisitions, ventes ou autres, en devises, contrats d'opérations au comptant et de cours des changes à terme, contrats de ventes à terme, caps, floors et collars, marchés à termes, options, swaps, et tous autres arrangements de taux d'intérêt de devise et de couverture et tous autres instruments similaires, ou dérivés de tout ce qui précède.

La Société peut exercer tous ses objets, ou l'un ou plusieurs d'eux comme une activité distincte ou à part ou comme son activité principale, exercer toute autre activité manufacturière ou autre que la Société pourrait s'avérer capable d'exercer de façon convenable en relation avec les activités qui précèdent ou avec l'une quelconque d'elles ou calculée directement ou indirectement pour améliorer la valeur ou rendre plus profitable une quelconque propriété ou droit de la Société.

La Société peut agir comme gérant, consultant, contrôleur et agent en faveur d'autres sociétés ou entreprises et fournir à ces sociétés et entreprises des services de gestion, de consultation, des services techniques, d'acquisition, de vente et autres et conclure les contrats nécessaires ou souhaitables en relation avec ce qui précède.

D'une manière générale, la Société pourra exercer tout contrôle, superviser et mener à bien toutes opérations qu'elle estimera nécessaires et utiles à la poursuite et au bon développement de son objet social.

### **Titre II. Capital social - Parts sociales**

**Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

**Art. 6.** Toute assemblée générale des associés de la Société régulièrement constituée représente l'entière responsabilité des associés de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour exécuter ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Sauf stipulation contraire contenue dans la loi, les décisions de l'assemblée générale des associés dûment convoquée seront prises à la majorité simple des présents et votants.

Le capital et d'autres dispositions des présents statuts peuvent, à tout moment, être changés par l'associé unique ou par la majorité des associés représentant au moins trois quarts (3/4) du capital. Les associés peuvent changer la nationalité de la Société par une décision unanime.

Si tous les associés sont présents ou représentés et s'ils confirment qu'ils ont été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

**Art. 7.** Chaque part donne droit à une voix dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

La Société reconnaît une seule personne par part; si une part est détenue par plus d'une personne, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette part jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme en étant le seul propriétaire dans les relations avec la Société.

Chaque part sociale donne droit à une fraction de l'actif social et des bénéfices de la Société proportionnelle au nombre des parts existantes.

**Art. 8.** Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale.

Les décisions de l'associé unique prises dans le domaine de l'alinéa 1<sup>er</sup> sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 9.** Si la Société compte au moins deux associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Le transfert de parts sociales entre vifs à des non-associés est soumis à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de décès d'un associé le transfert de parts sociales à des non-associés est soumis à l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant au moins les trois quarts (3/4) des droits appartenant aux survivants. Dans ce cas, cependant, l'agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises soit à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

La Société peut racheter ses propres parts sociales.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique ou de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

### Titre III. Administration

**Art. 12.** La Société sera gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être des associés.

Les gérants sont désignés et révoqués par l'assemblée générale des associés qui détermine leurs pouvoirs, rémunérations et durée des mandats.

**Art. 13.** Le conseil de gérance pourra choisir parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées d'associés.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans la convocation.

Une convocation écrite de toute réunion du conseil de gérance doit être adressée à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour la réunion, excepte en cas d'urgence pour lequel la nature des circonstances d'urgence doit être mentionnée dans la convocation. Cette convocation peut être écartée par l'accord écrit par lettre, télécopie ou email de chaque gérant. Des convocations séparées ne sont pas requises pour des réunions individuelles tenues à des lieux et heures prescrites dans un programme préalablement adopté par une résolution du conseil de gérance.

Tout gérant pourra prendre part à une réunion du conseil de gérance en donnant pouvoir à un autre gérant par écrit par lettre, télécopie ou email.

Les votes pourront être également effectués par écrit par lettre, télécopie ou email.

Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins une majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Les résolutions prises par écrit avec l'approbation et la signature de tous les gérants ont le même effet que des résolutions votées en réunions des gérants.

**Art. 14.** Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui a présidé une telle réunion.

Les copies ou extraits de tels procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou à toute autre occasion seront signés par le président, le secrétaire ou par deux gérants.

**Art. 15.** Le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour exécuter tous actes d'administration et de disposition pour compte de la Société et dans l'intérêt de celle-ci.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du conseil de gérance.

Le conseil de gérance pourra déléguer ses pouvoirs de conduire les affaires courantes de la Société et la représentation de la Société pour de telles affaires, avec le consentement préalable de l'assemblée générale des associés, à un ou plusieurs membres du conseil de gérance ou à toute autre personne ou à tout comité (dont les membres n'ont pas à être gérants) délibérant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil de gérance déterminera. Il pourra également confier tous pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne qui ne doit pas nécessairement être gérant, nommer et révoquer tous cadres et employés, et fixer leur rémunération.

**Art. 16.** Vis-à-vis des tiers la Société est valablement engagée par la signature conjointe de 2 (deux) gérants, par la signature du seul gérant, ou par la signature de toute personne(s) à qui un pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance.

**Art. 17.** Dans l'exécution de leur mandat, les gérants ne sont pas responsables personnellement des engagements de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils sont responsables de l'exercice correct de leurs obligations.

**Art. 18.** L'année sociale commencera le premier janvier et se terminera le trente et un décembre, à l'exception du premier exercice social qui débutera au jour de constitution de la Société et se terminera le trente et un décembre de l'année deux mille onze.

**Art. 19.** A la fin de chaque exercice, le conseil de gérance prépare les comptes annuels qui sont à la disposition des associés au siège social de la Société.

Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté à la réserve légale. Cette déduction cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'assemblée générale des associés, sur recommandation du conseil de gérance, déterminera l'affectation des bénéfices nets annuels.

Des dividendes intérimaires pourront être distribués, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. des comptes intérimaires sont établis par le conseil de gérance.
2. ces comptes font apparaître un bénéfice y inclus les bénéfices reportés.
3. la décision de verser des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.
4. le paiement est effectué lorsque la Société a obtenu l'assurance que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

#### **Titre IV. Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales) nommés par assemblée générale des associés décidant de la dissolution et fixant les pouvoirs et la rémunération des liquidateurs.

**Art. 21.** Tout ce qui n'est pas expressément réglementé par les présents statuts sera déterminé en concordance avec la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée.

##### *Souscription et Paiement*

L'intégralité des parts sociales a été souscrite par Me Pierre Metzler, pré-qualifié, et a été intégralement libérée par un apport en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la Société ce dont il a été justifié au notaire.

##### *Déclaration*

Le notaire instrumentant déclare par la présente avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et déclare expressément que ces conditions sont remplies.

##### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit incombant à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes s'élève approximativement à la somme de neuf cents euros (EUR 900,-).

##### *Résolutions de l'associé unique*

L'associé unique, représenté comme ci-avant indiqué, représentant l'intégralité du capital social souscrit a pris immédiatement les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
2. Le nombre de gérants est fixé à un (1).
3. La personne suivante est nommée gérant pour une durée indéterminée:

M<sup>e</sup> Pierre METZLER, avocat, né à Luxembourg, le 28 décembre 1969, résidant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

*Constatation*

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'à la demande du comparant en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire du comparant, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par ses nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. MARQUES GUILHERME, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 novembre 2010. LAC/2010/49029. Reçu: soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 12 novembre 2010.

Référence de publication: 2010149792/361.

(100172407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2010.

---

**SOUTHRAB INVESTMENTS, Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 20.760.

Les comptes annuels au 30 septembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Document faisant l'objet du complément:

Référence: L100102801.04

Date: 13/07/2010

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Philippe SLENDZAK

Administrateur

Référence de publication: 2010148305/14.

(100169903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

---

**VIB Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5314 Contern, 54, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 152.791.

**EXTRAIT**

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire reçu par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 29 octobre 2010, enregistré à Luxembourg A.C., le 2 novembre 2010, LAC/2010/47947.

*Première résolution*

Madame Evita JORDAO, gestionnaire d'entreprises, née à Bastogne (Belgique), le 26 juillet 1977, demeurant à L-5835 Alzingen, 2, Hondsbreck, cède par les présentes:

- cinq (5) parts sociales à Madame Alexandra Cristina PEREIRA FERNANDES, éducatrice diplômée, née à Sao Miguel Do Mato (Portugal), le 24 janvier 1987, demeurant à L-3236 Bettembourg, 20, rue de la Gare, et

- quarante-cinq (45) parts sociales à Monsieur Antonio MARTINS DE OLIVEIRA, maçon, né à Carvalho (Portugal), le 14 septembre 1961, demeurant à L-3253 Bettembourg, 9, route de Luxembourg,

au prix total de six mille deux cents euros (6.200,- EUR), laquelle somme la cédante reconnaît avoir reçues des cessionnaires avant la signature des présentes et en dehors de la présence du notaire instrumentant, ce dont elle consent bonne et valable quittance, titre et décharge.

Ces cessions de parts sociales sont approuvées conformément à l'article 7 des statuts et Mesdames Alexandra Cristina PEREIRA FERNANDES et Evita JORDAO, préqualifiées, en leur qualité de gérante technique, respectivement gérante administrative, les considèrent comme dûment signifiées à la Société, conformément à l'article 1690 du code civil et à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

La cédante reconnaît dès ce jour ne plus avoir de droits, droit de propriété ou quelconque intérêt dans les parts sociales cédées.

Les cessionnaires sont propriétaires des parts sociales leur cédées à partir d'aujourd'hui et ils ont droit aux revenus et bénéfices dont ces parts seront productives à compter de ce jour et ils seront subrogés dans tous les droits et obligations attachés aux parts sociales présentement cédées.

Ils reconnaissent en outre avoir une parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée accepte la démission de Madame Evita JORDAO, préqualifiée, de sa fonction de gérante administrative.

*Troisième résolution*

L'Assemblée décide que l'actuelle gérante technique Madame Alexandra Cristina PEREIRA FERNANDES, préqualifiée, sera dès-à-présent seule et unique gérante de la Société et aura le pouvoir de signatures suivant:

"La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature individuelle de la gérante."

POUR EXTRAIT CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés;  
Luxembourg, le 12 novembre 2010.

Référence de publication: 2010149911/40.

(100172220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2010.

---

**Stratem Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 120.976.

Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2010.

*Pour STRATEM FUND*

Banque Degroof Luxembourg S.A.

*Agent Domiciliataire*

Marc-André BECHET / Martine VERMEERSCH

*Directeur / Sous-Directeur*

Référence de publication: 2010148307/15.

(100170175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

---

**Synergie Investment, Société Anonyme.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 104.662.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010148310/10.

(100169812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

---

**Starman Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 156.584.

STATUTES

In the year two thousand ten, on the twenty-second of October.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Starman Hotel Holdings LLC, a limited liability company governed by the laws of the State of Delaware, United States of America with registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, United States of America, registered in Delaware under number 4001936,

hereby represented by Mrs. Yolanda Escámez Morales, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**Art. 1. Corporate form.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10<sup>th</sup> August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by its articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 6.1, 6.2, 6.5, and 8 the exceptional rules applying to a one member company.

**Art. 2. Corporate object.**

2.1 The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

2.2 The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, without a public offer, which may be convertible and to the issuance of debentures.

2.3 In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

2.4 The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4. Denomination.** The Company will have the denomination "Starman Luxembourg Holdings S.à r.l.".

**Art. 5. Registered office.**

5.1 The registered office is established in Luxembourg-City.

5.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

5.3 The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the sole manager (gérant) or in case of plurality of managers (gérants), by a decision of the board of managers (conseil de gérance).

5.4 The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6. Share capital - Shares (parts sociales).**

6.1 - Subscribed and Paid-up Share Capital

6.1.1 The Company's share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares (parts sociales) of one Euro (EUR 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

6.1.2 At the moment and as long as all the shares (parts sociales) are held by only one shareholder, the Company is a one man company (société unipersonnelle) in the meaning of Article 179 (2) of the Law. In this contingency Articles 200-1 and 200-2 of the Law, among others, will apply, this entailing that each decision of the single shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

6.2 - Modification of Share Capital

The share capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with Article 8 of these Articles and within the limits provided for by Article 199 of the Law.

6.3 - Profit Participation

Each share (part sociale) entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares (parts sociales) in existence.

6.4 - Indivisibility of Shares (Parts Sociales)

Towards the Company, the Company's shares (parts sociales) are indivisible, since only one owner is admitted per share (part sociale). Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.5 - Transfer of Shares (Parts Sociales)

6.5.1 In case of a single shareholder, the Company's shares (parts sociales) held by the single shareholder are freely transferable.

6.5.2 In the case of plurality of shareholders, the shares (parts sociales) held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of Article 189 and 190 of the Law.

6.5.3 Shares (parts sociales) may not be transferred inter vivos to nonshareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

6.5.4 Transfers of shares (parts sociales) must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.

#### 6.6 - Registration of Shares (Parts Sociales)

All shares (parts sociales) are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with Article 185 of the Law.

### **Art. 7. Management.**

#### 7.1 - Appointment and Removal

7.1.1 The Company is managed by a sole manager (gérant) or more managers (gérants). If several managers (gérants) have been appointed, they will constitute a board of managers (conseil de gérance). The manager(s) (gérant(s)) need not to be shareholder(s).

7.1.2 The manager(s) (gérant(s)) is/are appointed by the general meeting of shareholders.

7.1.3 A manager (gérant) may be revoked ad nutum with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

7.1.4 The sole manager (gérant) and each of the members of the board of managers (conseil de gérance) shall not be compensated for his/their services as manager (gérant), unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders. The Company shall reimburse any manager (gérant) for reasonable expenses incurred in the carrying out of his office, including reasonable travel and living expenses incurred for attending meetings on the board, in case of plurality of managers (gérants).

#### 7.2 - Powers

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole manager (gérant), or in case of plurality of managers (gérants), of the board of managers (conseil de gérance).

#### 7.3 - Representation and Signatory Power

7.3.1 In dealing with third parties as well as in justice, the sole manager (gérant), or in case of plurality of managers (gérants), the board of managers (conseil de gérance) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this Article 7.3 shall have been complied with.

7.3.2 The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager (gérant), and, in case of plurality of managers (gérants), by the sole signature of any member of the board of managers (conseil de gérance).

7.3.3 The sole manager (gérant), or in case of plurality of managers (gérants), the board of managers (conseil de gérance) may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

7.3.4 The sole manager (gérant), or in case of plurality of managers (gérants), the board of managers (conseil de gérance) will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

#### 7.4 - Chairman, Vice-Chairman, Secretary, Procedures

7.4.1 The board of managers (conseil de gérance) may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager (gérant) and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of managers (conseil de gérance) and of the shareholders.

7.4.2 The resolutions of the board of managers (conseil de gérance) shall be recorded in the minutes, to be signed by all the managers (gérants) present or represented at the meeting or by the chairman, and recorded in the corporate book of the Company.

7.4.3 Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any manager (gérant).

7.4.4 The board of managers (conseil de gérance) can discuss or act validly only if at least a majority of the managers (gérants) is present or represented at the meeting of the board of managers (conseil de gérance).

7.4.5 In case of plurality of managers (gérants), resolutions shall be taken by a majority of the votes of the managers (gérants) present or represented at such meeting.

7.4.6 Any manager may act at any meeting of the board of managers (conseil de gérance) by appointing in writing another manager as his proxy. A manager may also appoint another manager to represent him at the meeting of the board of managers (conseil de gérance) otherwise than in writing, subject to a confirmation in writing at a later stage.

7.4.7 Resolutions in writing approved and signed by all managers (gérants) shall have the same effect as resolutions passed at the managers' (gérants) meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

7.4.8 Any and all managers (gérants) may participate in any meeting of the board of managers (conseil de gérance) by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers (gérants) taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

#### 7.5 - Liability of Managers (gérants)

Any manager (gérant) assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company.

#### **Art. 8. General shareholders' meeting.**

8.1 The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

8.2 In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares (parts sociales) he owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of shares (parts sociales) held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

8.3 However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

8.4 The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

#### **Art. 9. Annual general shareholders' meeting.**

9.1 Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, at the latest within six (6) months after the close of the fiscal year.

9.2 The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the sole manager (gérant), or in case of plurality of managers (gérants), the board of managers (conseil de gérance), exceptional circumstances so require.

**Art. 10. Audit.** Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

#### **Art. 11. Fiscal Year - Annual Accounts.**

##### 11.1 - Fiscal Year

The Company's fiscal year starts on the 1<sup>st</sup> of January and ends on the 31<sup>st</sup> of December of each year.

##### 11.2 - Annual Accounts

11.2.1 At the end of each fiscal year, the sole manager (gérant), or in case of plurality of managers (gérants), the board of managers (conseil de gérance) prepare an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

11.2.2 Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor(s) set-up in accordance with Article 200.

#### **Art. 12. Distribution of Profits.**

##### 12.1 General Principles

12.1.1 The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit.

12.1.2 An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

12.1.3 The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share (part sociale) holding in the Company.

##### 12.2 Interim Dividends

Distributions of interim dividends are permitted insofar as they abide by the rules of this article 12.2. and subject to any rule in addition to these as determined by the sole manager (gérant) or, in case of plurality of managers (gérants), by the board of managers (conseil de gérance), together with the shareholder(s):

- The sole manager (gérant) or, in case of plurality of managers (gérants), the board of managers (conseil de gérance) shall have exclusive competence to take the initiative to declare interim dividends and allow the distribution of such interim dividends as it deems appropriate and in accordance with the Company's corporate interest.

- In this respect, sole manager (gérant) or, in case of plurality of managers (gérants), the board of managers (conseil de gérance) is exclusively competent to decide the amount of the sums available for distribution and the opportunity of such distribution, based on the supporting documentation and principles contained in these Articles and on any agreement possibly entered into from time to time between the shareholder(s).

- The decision of the sole manager (gérant) or, in case of plurality of managers (gérants), the board of managers (conseil de gérance) shall be supported by interim financial statements of the Company dated no more than two (2) months before such decision of sole manager (gérant) or, in case of plurality of managers (gérants), the board of managers (conseil de gérance) and showing sufficient funds available for distribution provided that the amount to be distributed does not exceed profits realized since the end of the last fiscal year, or, during the first fiscal year of the Company, since the incorporation of the Company, increased by profits carried forward and distributable reserves, and decreased by losses carried forward and any sums to be allocated to the reserves required by the Law or the Articles.

- The distribution of interim dividends shall be limited to the amount of the distributable profit as it appears on the above mentioned interim financial statements of the Company. The sole manager (gérant) or, in case of plurality of managers (gérants), the board of managers (conseil de gérance) may mandate an independent auditor to review such interim financial statements in order to confirm the sum available for distribution.

#### **Art. 13. Dissolution - Liquidation.**

13.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

13.2 Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles.

13.3 At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 14. Reference to the Law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitional disposition*

The first fiscal year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31<sup>st</sup> December 2011.

#### *Subscription*

The Articles having thus been established, the party appearing declares to subscribe the entire share capital as follows:

Subscriber	Number of shares (parts sociales)	Subscribed amount (EUR)	% of share capital
Starman Hotel Holdings LLC, prenamed . . . . .	12,500	12,500.	100%
TOTAL . . . . .	12,500	12,500.	100%

All the shares (parts sociales) have been paid-up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,200..

#### *Resolutions of the shareholder*

1. The Company will be administered by the following managers (gérants) for an undetermined period:

a. Mrs. Peggy Murphy, private employee, born on 23 January 1972 in Metz (France) residing at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg); and

b. Mr. Julien Petitfrère, private employee, born on 17 March 1981 in Thionville (France) residing at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg).

2. The registered office of the Company shall be established at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party/parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person(s) and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-deux octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

#### A COMPARU:

Starman Hotel Holdings LLC, une société à responsabilité limitée régie par les lois de l'État de Delaware, États-Unis d'Amérique ayant son siège social au 51209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, États-Unis d'Amérique, immatriculée au Delaware sous le numéro 4001936,

ci-après représentée par Madame Yolanda Escámez Morales, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme sociale.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les «Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 6.5, et 8 les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

#### **Art. 2. Objet social.**

2.1 L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

2.2 La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations, qui pourront être convertibles (à condition que celle-ci ne soit pas publique) et à l'émission de reconnaissances de dettes.

2.3 D'une façon générale, elle peut accorder une assistance aux sociétés affiliées, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

2.4 La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Dénomination.** La Société aura la dénomination «Starman Luxembourg Holdings S.à r.l.».

#### **Art. 5. Siège social.**

5.1 Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

5.2 Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

5.3 L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

5.4 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

#### **Art. 6. Capital social - Parts sociales.**

6.1 - Capital Souscrit et Libéré

6.1.1 Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

6.1.2 A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi. Dans la mesure où, entre autres, les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

6.2 - Modification du Capital Social

Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

6.3 - Participation aux Profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.4 - Indivisibilité des Parts Sociales

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire est admis par part sociale. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

#### 6.5 - Transfert de Parts Sociales

6.5.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

6.5.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chaque associé, ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.5.3 Les parts sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

6.5.4 Les transferts de parts sociales doivent s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Les transferts ne peuvent être opposables à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de leur notification à la Société ou de leur acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

#### 6.6 - Enregistrement des Parts Sociales

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l'article 185 de la Loi.

### **Art. 7. Gérance.**

#### 7.1 - Nomination et Révocation

7.1.1 La Société est gérée par un gérant unique ou par plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s).

7.1.2 Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés.

7.1.3 Un gérant pourra être révoqué ad nutum avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision adoptée par les associés.

7.1.4 Le gérant unique et chacun des membres du conseil de gérance n'est ou ne seront pas rémunéré(s) pour ses/leurs services en tant que gérant, sauf s'il en est décidé autrement par l'assemblée générale des associés. La Société pourra rembourser tout gérant des dépenses raisonnables survenues lors de l'exécution de son mandat, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement survenus lors de la participation à des réunions du conseil de gérance, en cas de pluralité de gérants.

#### 7.2 - Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

#### 7.3 - Représentation et Signature Autorisée

7.3.1 Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, le gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et sous réserve du respect des termes du présent article 7.3.

7.3.2 La Société est engagée par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants par la seule signature de l'un des membres du conseil de gérance.

7.3.3 Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

7.3.4 Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

#### 7.4 - Président, Vice-Président, Secrétaire, Procédures

7.4.1 Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des associés.

7.4.2 Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui, signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion ou par le président, seront déposées dans les livres de la Société.

7.4.3 Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par tout gérant.

7.4.4 Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

7.4.5 En cas de pluralité de gérants, les résolutions ne pourront être prises qu'à la majorité des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion.

7.4.6 Tout gérant pourra agir à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son représentant. Un gérant pourra également désigner un autre gérant pour le représenter à la réunion du conseil de gérance autrement que par écrit, soumis à la confirmation écrite par la suite.

7.4.7 Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise lors d'une réunion du conseil de gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents distincts.

7.4.8 Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par téléphone ou par conférence téléphonique ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement.

Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

#### 7.5 - Responsabilité des Gérants

Tout gérant ne contracte en raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

### **Art. 8. Assemblée générale des associés.**

8.1 L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

8.2 En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts sociales détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

8.3 Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

8.4 La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

### **Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés.**

9.1 Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq (25), une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée au plus tard dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

9.2 L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

**Art. 10. Vérification des comptes.** Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq (25), les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

### **Art. 11. Exercice Social - Comptes Annuels.**

#### 11.1 - Exercice Social

L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

#### 11.2 - Comptes Annuels

11.2.1 A la fin de chaque exercice social, le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

11.2.2 Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaire(s) établi conformément à l'article 200 de la Loi.

### **Art. 12. Distribution des Profits.**

#### 12.1 Principes Généraux

12.1.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

12.1.2 Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve statutaire jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

12.1.3 Le solde des bénéfices nets peut être distribué au(x) associé(s) en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

#### 12.2 - Dividendes Intérimaires

Les distributions de dividendes intérimaires sont autorisées dans la mesure où elles sont strictement conformes aux règles fixées par le présent article 12.2. ainsi qu'à toute règle supplémentaire déterminée par le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants par le conseil de gérance avec le / les associé(s):

- L'initiative de déclarer des dividendes intérimaires et d'en autoriser la distribution revient exclusivement au gérant unique ou en cas de pluralité de gérants au conseil de gérance qui en apprécie l'opportunité et la conformité à l'intérêt social de la Société.

- A cet effet, le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance a compétence exclusive pour décider du montant des sommes distribuables et de l'opportunité d'une distribution, sur la base de la documentation et des principes contenus dans les présents Statuts et de tout accord que le / les associé(s) pourraient conclure entre eux.

- La décision du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants du conseil de gérance doit s'appuyer sur les comptes intérimaires de la Société datant de moins de deux mois au moment de cette décision du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants du conseil de gérance et faisant apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne devra pas excéder les profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social, ou durant le premier exercice social de la Société, depuis la constitution de la Société, augmentés des profits à reporter et les réserves distribuables, mais diminué des pertes reportables ainsi que des montants à allouer à une réserve à constituer par la Loi ou par les Statuts.

- La distribution des dividendes intérimaires sera limitée au montant du profit distribuable tel qu'il apparaît sur les comptes intérimaires de la Société mentionnés ci-dessus. Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance peut donner mandat à un auditeur indépendant d'auditer ces comptes intérimaires afin de confirmer le montant des sommes distribuables.

### **Art. 13. Dissolution - Liquidation.**

13.1 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

13.2 Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale des associés dans les conditions exigées pour la modification des Statuts.

13.3 Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

**Art. 14. Référence à la Loi.** Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2011.

#### *Souscription*

Les Statuts ainsi établis, la partie qui a comparu déclare souscrire le capital comme suit:

Souscripteur	Nombre de parts sociales	Montant souscrit (EUR)	% du capital social
Starman Hotel Holdings LLC, préqualifiée . . . . .	12.500	12.500,	100%
TOTAL . . . . .	12.500	12.500,	100%

Toutes les parts ont été intégralement libérées à hauteur de cent pour cent (100%) par des versements en numéraire de sorte que le montant de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ EUR 1.200,-.

#### *Résolutions de l'associé*

1. La Société sera administrée par les gérants suivants pour une période indéterminée:

a. Madame Peggy Murphy, employée privée, née le 23 janvier 1972 à Metz (France) résidant au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); et

b. Monsieur Julien Petitfrère, employé privé, né le 17 mars 1981 à Thionville (France), résidant au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2. Le siège social de la Société est établi à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que le(s) comparant(s) a/ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit/desdits comparant(s), en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Y. ESCAMEZ MORALES et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 octobre 2010. Relation: LAC/2010/47785. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 12 novembre 2010.

Référence de publication: 2010149852/461.

(100172469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2010.

---

**Synergie Investment, Société Anonyme.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 104.662.

—  
Le bilan consolidé au 31 décembre 2008, le compte de profit et pertes consolidé et l'annexe, formant ensembles les comptes consolidés au 31 décembre 2008, ainsi que le rapport établi par le réviseur d'entreprises chargé du contrôle des comptes consolidés ainsi que le rapport consolidé de gestion, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010148311/13.

(100169910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

---

**Synergie Investment, Société Anonyme.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 104.662.

—  
Le bilan consolidé au 31 décembre 2009, le compte de profit et pertes consolidé et l'annexe, formant ensembles les comptes consolidés au 31 décembre 2009, ainsi que le rapport établi par le réviseur d'entreprises chargé du contrôle des comptes consolidés ainsi que le rapport consolidé de gestion, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010148312/13.

(100169913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

---

**CFE-Rock S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 114.772.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire tenue extraordinairement le 27 août 2010*

Il résulte du procès-verbal de cette assemblée générale ordinaire qu'à l'unanimité des voix, la(les) résolution(s) suivante(s) a(ont) été prise(s):

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2010:

- Monsieur Lukas GOEMAERE, Président
- Monsieur Werner POOT
- Monsieur Pierre CHARLIER

Est nommée administrateur délégué, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2010 :

- Monsieur Lukas GOEMAERE, adresse privée au 6, Wielkensstraat, B-9870 Zulte.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2010:

- Monsieur Bart VAN DER HAEGEN, demeurant professionnellement au 11, route des trois Cantons, L-8399 Windhof.

Est nommé réviseur d'entreprises, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2010:

- Deloitte S.A., ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme  
Goemaere Lukas  
*Administrateur-Délégué*

Référence de publication: 2010150615/28.

(100172377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2010.

---

**Team Trade S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 16, avenue Marie-Thérèse.  
R.C.S. Luxembourg B 90.162.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Document faisant l'objet du complément:

Référence: L100111996.04

Date: 26/07/2010

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS  
Signature  
*Commissaire aux comptes*

Référence de publication: 2010148314/15.

(100169902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

---

**Tika Services S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-1740 Luxembourg, 42, rue de Hollerich.  
R.C.S. Luxembourg B 148.756.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2010148315/11.

(100169821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

---

**Tota Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 79.952.

Le Bilan au 31 Décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 Août 2010.

*Pour Tota holding SA*  
Banque Havilland S.A.  
Signature

Référence de publication: 2010148316/13.

(100169756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

---

**Trans Stan Flash S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4030 Esch-sur-Alzette, 41, rue Zénon Bernard.  
R.C.S. Luxembourg B 113.394.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

Par jugement du 14 octobre 2010, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième section, statuant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société à responsabilité limitée TRANS STAN FLASH S.à r.l. (RC 113394), avec siège social à L-4031 Esch-sur-Alzette, 41, rue Xénon Bernard, de fait inconnue à cette adresse.

Pour extrait conforme  
Me Aziza GOMRI  
Le liquidateur

Référence de publication: 2010148320/15.

(100169911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

**The Sixth Belfry Properties (UK) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 120.807.

Les comptes consolidés au 31 mars 2010 de The Sixth Belfry Properties (UK) S.A. ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02.11.2010.

Signature.

Référence de publication: 2010148317/11.

(100169627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

**Hideki S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 156.583.

STATUTES

In the year two thousand ten, on the fifth day of November;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

- 1) "EHHS S.à r.l.", a private limited liability company, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, in the process of being registered with the Trade and Commerce Register of Luxembourg.
- 2) "MATSUI S.à r.l.", a private limited liability company, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, in the process of being registered with the Trade and Commerce Register of Luxembourg.

Both are here represented by Mr. Christian DOSTERT, employee, professionally residing at 12, rue Jean Engling, L-1466, by virtue of two proxies given under private seal on November 3, 2010, such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing parties, represented as said before, have required the officiating notary to enact the deed of association of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") to establish as follows:

**Title I - Form - Name - Purpose - Duration - Registered office**

**Art. 1.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10<sup>th</sup> August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

**Art. 2.** The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit, loans (whether performing or non-performing), residential mortgages and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. The Company may enter into transactions, including financial transactions, with its affiliates on any terms including, without limitation, other than on arms length terms.

The Company may incorporate or acquire subsidiaries from time to time.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

The Company may acquire to resell or buy and sell real property or any other moveable or immoveable property in any country.

The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name "HIDEKI S.à r.l.".

**Art. 5.** The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

**Art. 8.** Each share entitles a shareholder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

**Art. 12.** The Company is managed by one or several managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be dismissed ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

In case of a single manager, the Company shall be validly committed towards third parties by the sole signature of its single manager.

In case of plurality of managers, the company will be validly committed towards third parties by the joint signature of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate all or part of his powers to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another provided that a majority of the managers are in Luxembourg at the time of such meeting. Any meeting at which a majority of the board of managers is not present in Luxembourg will be deemed to be inquorate and must be reconvened. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The shareholders may appoint and remove any manager by way of a unanimous written resolution.

**Art. 13.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 14.** The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

**Art. 15.** The Company's year starts on the 1<sup>st</sup> of January and ends on the 31<sup>st</sup> of December.

**Art. 16.** Each year, with reference to 31<sup>st</sup> of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** If there are more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors (commissaires).

The operations of the Company shall be supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditor(s)/réviseurs d'entreprises and will determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six years. Statutory auditor(s)/réviseurs d'entreprises may be re-elected.

**Art. 18.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

**Art. 19.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 20.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Subscription - Payment*

The articles of the Company having thus been established, the five hundred (500) shares have been subscribed as follows:

1) The company "EHHS S.à r.l.", prenamed, four hundred and fifty shares, . . . . .	450
2) The company "MATSUI S.à r.l.", prenamed, fifty shares, . . . . .	50
Total: five hundred shares, . . . . .	500

The shares have been fully paid up in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is now available to the Company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

#### *Transitory provision*

The first financial year shall begin on the date of the present deed and finish on December 31<sup>st</sup>, 2011.

#### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of its formation, is approximately nine hundred Euros.

*Extraordinary general meeting*

The aforementioned appearing parties, representing the totality of the subscribed capital and considering themselves as duly convoked, declare that they are meeting in an extraordinary general meeting and take the following resolutions by unanimity.

1) The Company will be administered by one manager:

Mr. Eric LECHAT, residing professionally at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

The duration of his mandate is unlimited and he has the power to bind the Company by its sole signature

2) The address of the Company is set at 46, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

*Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing parties, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the mandatory of the appearing parties, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with Us the notary the present deed.

**Suit la version en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le cinq novembre.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

**ONT COMPARU:**

1) "EHHS S.à r.l.", une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en cours d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

2) "MATSUI S.à r.l.", une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en cours d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Les deux sont ici représentées par Monsieur Christian DOSTERT, employé, demeurant professionnellement au 12, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées, lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "la Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2.** L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt, prêts (portant intérêts ou non), et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. La Société pourra conclure toutes transactions, y compris des transactions financières, avec ses filiales quelqu'en soient les termes et conditions.

La Société pourra également constituer des filiales ou acquérir des sociétés.

La Société pourra emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes et/ou de valeurs mobilières. La Société pourra accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou par l'émission de valeurs mobilières à ses filiales, Sociétés affiliées ou toute autre Société. Elle peut aussi apporter des garanties en faveur de tiers afin d'assurer ses obligations ou les obligations de ses filiales, Sociétés affiliées ou toute autre Société. La Société pourra en outre mettre en gage, transférer, encombrer ou autrement créer une garantie sur certains de ses actifs.

La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la cons-

truction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

La Société pourra acquérir pour revendre ou acquérir puis revendre tout types d'actifs mobiliers ou immobiliers dans tous pays.

L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société aura la dénomination "HIDEKI S.à r.l."

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

**Art. 7.** Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera valablement engagée envers les tiers par la seule signature du gérant unique.

En cas de pluralité de gérants, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de cet agent, la durée de son mandat ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire ayant pour effet que tous les gérants participant à la réunion puissent se comprendre mutuellement. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion pourvu que la majorité des gérants se trouvent à Luxembourg au moment de la réunion. Toute réunion au cours de laquelle la majorité des gérants ne sera pas présente à Luxembourg sera considérée comme ne s'étant pas tenue et devra être convoquée à nouveau.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre.

**Art. 16.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Si le nombre d'associés dépasse vingt-cinq associés, les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs commissaires aux comptes.

Les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprise, dans les cas prévus par la loi.

L'assemblée générale des associés devra nommer le(s) commissaire(s) aux comptes/ réviseurs d'entreprise et déterminer leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne pourra dépasser six (6) ans. Le(s) commissaire(s) aux comptes/ réviseur d'entreprise pourront être réélus.

**Art. 18.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la Société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer que des fonds suffisants sont disponibles en vue d'une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents Statuts.

**Art. 19.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 20.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Souscription - Libération*

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) La société "EHHS S.à r.l.", prédésignée, quatre cent cinquante parts sociales, . . . . .	450
2) La société "MATSUI S.à r.l.", prédésignée, cinquante parts sociales, . . . . .	50
Total: cinq cents parts sociales, . . . . .	500

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant qui le constate expressément.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et finira le 31 décembre 2011.

#### *Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de neuf cents euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Les parties comparantes pré-mentionnées, représentant la totalité du capital social et se considérant comme étant valablement convoqués, déclarent se réunir en assemblée générale extraordinaire et prennent les résolutions suivantes à l'unanimité:

1) La Société sera administrée par un gérant:

Monsieur Eric LECHAT, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste L-2346 Luxembourg.  
La durée de son mandat est illimitée et il à le pouvoir de représenter la Société par sa seule signature.  
2) L'adresse du siège social est fixée au 46, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des parties comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire des parties comparantes, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 novembre 2010. LAC/2010/49037. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2010.

Référence de publication: 2010149737/324.

(100172458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2010.

**The Sixth Belfry Properties (UK) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 120.807.

Les comptes annuels audités au 31 mars 2010 de The Sixth Belfry Properties (UK) S.A. ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02.11.2010.

Signature.

Référence de publication: 2010148318/11.

(100169629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

**Top Gérances S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4470 Soleuvre, 2, rue Emile Mayrisch.

R.C.S. Luxembourg B 112.297.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ACA - Atelier Comptable & Administratif S.A.

Signature

Référence de publication: 2010148319/11.

(100169767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

**Astron Buildings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9230 Diekirch, route d'Ettelbruck.

R.C.S. Luxembourg B 91.774.

*Extrait des Résolutions de la réunion du Conseil d'Administration datée du 12 juillet 2010*

Il résulte des décisions prises par le conseil d'Administration de la Société lors de sa réunion en date du 12.07.2010:

4. Sont élus au conseil d'administration jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires:

Venant Krier

Nils-Johan Andersson

Carl-Gustav Nilsson

Ronald De Thomas

Bernard Schmitz

b. Et d'un administrateur-délégué à la gestion journalière: Venant Krier

Leurs mandats sont valables jusqu'à la prochaine assemblée générale qui aura lieu en 2011.

5. Election des réviseurs d'entreprise, leur mandat expirant à l'Assemblée des Actionnaires pour l'approbation des comptes au 31.12.2010:

ERNST & YOUNG S.A.

Vernant Krier

Référence de publication: 2010149317/21.

(100169511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

---

**Uppspretta Icelandic Capital Venture S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 66.420.

Le Bilan au 31 Décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 Novembre 2010.

*Pour Uppspretta Icelandic Capital Venture SA*

Banque Havilland S.A.

Signature

Référence de publication: 2010148321/13.

(100169747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

---

**Uppspretta Icelandic Capital Venture S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 66.420.

Le Bilan au 31 Décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 Novembre 2010.

*Pour Uppspretta Icelandic Capital Venture SA*

Banque Havilland S.A.

Signature

Référence de publication: 2010148322/13.

(100169749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

---

**Uppspretta Icelandic Capital Venture S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 66.420.

Le Bilan au 31 Décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 Novembre 2010.

*Pour Uppspretta Icelandic Capital Venture SA*

Banque Havilland S.A.

Signature

Référence de publication: 2010148323/13.

(100169750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

---

**Antarex International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 52.257.

*Extrait du procès-verbal du conseil d'administration tenue le 22 octobre 2010*

*Résolutions*

Le conseil nomme Monsieur Ubaldo Migliorati président du conseil d'administration avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque  
Société Anonyme  
Banque domiciliataire  
Signatures

Référence de publication: 2010148355/15.

(100170766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

---

**Vasco S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8308 Capellen, 34-36, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 74.886.

---

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Aloyse BIEL  
Notaire

Référence de publication: 2010148324/11.

(100169600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

---

**Vent d'Est S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 150.675.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010148325/10.

(100169926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

---

**Virgo Crest Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 80.361.

---

Le Bilan au 31 Décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 Juillet 2010.

Pour Virgo Crest Holding SA  
Banque Havilland S.A.  
Signature

Référence de publication: 2010148326/13.

(100169759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

---

**King George Holdings Luxembourg IA S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 225.000,00.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 104.273.

---

EXTRAIT

Lors de l'assemblée générale tenue en date du 21 septembre 2010, l'associé unique de la Société a résolu ce qui suit:

- Il accepte, avec effet au 22 septembre 2010, la démission du gérant de la Société, Dr Walter Flamenbaum;
- Il nomme, avec effet au 22 septembre 2010 et pour une durée indéterminée, à la fonction de gérant de la Société, Mr Andrew Rubinstein, résidant Two Grand Central Tower, 140 East 45<sup>th</sup> Street, 44<sup>th</sup> floor à NY 10017 aux Etats-Unis d'Amérique, né le 2 Août 1969 à New York aux Etats-Unis d'Amérique.

A partir du 22 septembre 2010, les gérants de la Société sont:

- Andrew Rubinstein
- Lionel Leventhal

- Kenneth Macleod  
- Halsey Sàrl

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010148523/20.

(100170792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

---

**Voyages Simon-Tours Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4744 Pétange, 92, porte Lamadelaine.

R.C.S. Luxembourg B 50.006.

---

Le bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08/11/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010148327/10.

(100169672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

---

**WP Roaming Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5326 Contern, 15, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 125.022.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour WP Roaming Holdings S.A.*

Signature

Référence de publication: 2010148329/11.

(100169730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

---

**Zimmer Investment Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 101.984.

---

*Extrait des décisions de l'associée unique datées du 3 novembre 2010*

1. Monsieur Benoît NASR a démissionné de son mandat de gérant de catégorie A.

2. Monsieur Jean-Christophe DAUPHIN, administrateur de sociétés, né à Nancy (France), le 20 novembre 1976, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie A pour une période illimitée.

Luxembourg, le 03/11/2010.

Pour extrait sincère et conforme

Zimmer Investment Luxembourg S.à r.l

Signatures

Référence de publication: 2010148330/16.

(100169984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

---

**International Packaging Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 135.000,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 74.526.

---

EXTRAIT

En date du 26 août 2010, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Vistra (Luxembourg) S.à r.l., en tant que gérant, est acceptée avec effet immédiat.
- Ivo Hemelraad et Marjoleine VAN OORT, 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, sont élus nouveaux gérants de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.
- Le siège social de la société est transféré de "12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg" au "15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg" avec effet immédiat.

Luxembourg.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010148511/17.

(100170627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

---

**1A Gérances S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4437 Soleuvre, 16, rue de Differdange.

R.C.S. Luxembourg B 69.229.

---

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

ACA - Atelier Comptable & Administratif S.A.

Signature

Référence de publication: 2010148331/12.

(100169775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

---

**Micro Nutrition Santé Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3542 Dudelange, 121-123, rue du Parc.

R.C.S. Luxembourg B 147.424.

---

DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le dix-neuf octobre.

Pardevant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

A comparu:

SOLUTION SA avec siège social à L-3511 Dudelange, 53-55, rue de la Libération, inscrite au Registre de Commerce sous le numéro B 145 325,

ici représentée par son administrateur unique Alain HOUD, conseiller en entreprise, demeurant à Dudelange. La comparante requiert le notaire d'acter ce qui suit:

- MICRO NUTRITION SANTE SARL avec siège social à L-3542 Dudelange, 121-123, rue du Parc, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 147 424, a été constituée suivant acte Frank MOLITOR de Dudelange en date du 2 juillet 2009, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 1645 du 26 août 2009.

- son capital social est fixé à douze mille quatre cents (12.400.-) euros, représenté par cent (100) parts de cent vingt-quatre (124.-) euros chacune.

- La comparante est propriétaire des cent (100) parts de ladite Société et a décidé de dissoudre et de liquider la Société, celle-ci ayant cessé toute activité.

- Par la présente, elle prononce en conséquence la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

- L'actionnaire unique déclare avoir réglé tout le passif de la Société et avoir transféré tous les actifs à son profit.

L'actionnaire unique se trouve donc investi de tous les éléments actifs de la Société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la Société, même inconnus à l'heure actuelle.

Elle reconnaît avoir été informé par le notaire sur la portée de cela et déclare persister dans son intention.

Elle règlera également les frais des présentes.

- Partant, la liquidation de la Société est achevée et la Société est à considérer comme définitivement liquidée.

- Décharge pleine et entière est accordée à la gérante pour l'exécution de son mandat.

- Les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq (5) ans à L-3511 Dudelange, 53, rue de la Libération.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, elle a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: Houd et Molitor.

Enregistré à ESCH-SUR-ALZETTE A.C., le 25 octobre 2010. Relation EAC/2010/12862. Reçu soixante quinze euros 75.-

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce.

Dudelange, le 04 NOV. 2010.

Frank MOLITOR.

Référence de publication: 2010150043/42.

(100172248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2010.

---

**3 D Communication, Société Anonyme.**

Siège social: L-4831 Rodange, 400, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 92.347.

Comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9/11/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010148332/10.

(100170088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

---

**3D Events S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2165 Luxembourg, 17, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 138.279.

Statuts coordonnés suivant acte du 22 septembre 2010, reçu par Me Urbain THOLL, de résidence à Mersch, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Urbain THOLL

Notaire

Référence de publication: 2010148333/12.

(100169512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

---

**Add Performance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 4, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 135.300.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010148334/9.

(100170683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

---

**Eurogipa S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 66.266.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue en date du 8 novembre 2010:*

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire étant échus, l'Assemblée nomme les Administrateurs et Commissaire sortants, à savoir:

*Administrateurs:*

Mr Giovanni VITTORE, Administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 4, rue de l'Eau L-1449 Luxembourg, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;

Mr Rémy MENEGUZ, Expert-comptable, avec adresse professionnelle au 4, rue de l'Eau L-1449 Luxembourg, Administrateur;

Mr Frédéric NOEL, Avocat, avec adresse professionnelle au 1, avenue de la Gare L-1611 Luxembourg, Administrateur.

*Commissaire:*

Fiduciaire MEVEA S.à r.l. établie au 4, rue de l'Eau L-1449 Luxembourg.

pour une période de trois ans.

Leur mandat s'achèvera lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EUROGIPA S.A

Signature

Référence de publication: 2010149703/23.

(100172483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2010.

**Altoona Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 125.818.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010148335/9.

(100170684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

**PFCME Holding S.A., Private Finance Capital Market & Equities Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 70.840.

L'an deux mille dix, le vingt-neuf octobre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné. Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Private Finance Capital Market & Equities Holding S.A.", ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412 F route d'Esch, R.C.S. Luxembourg section B numéro 70840, constituée suivant acte reçu le 19 juillet 1999, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 748 du 8 octobre 1999 et dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

L'assemblée est présidée par Flora Gibert, clerc de notaire, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Rachel Uhl, clerc de notaire, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les 4.600 (quatre mille six cents) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1.- Modification de l'article 15 des Statuts pour lui donner la teneur suivante: "L'année sociale commence le premier novembre et finit le trente-et-un octobre de chaque année"

2.- Divers

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

*Résolution unique:*

L'assemblée décide de modifier l'article 15 des statuts pour lui donner la teneur suivante "L'année sociale commence le premier novembre et finit le trente-et-un octobre de chaque année"

A titre transitoire, l'assemblée décide que l'exercice en cours ayant commencé le 1<sup>er</sup> janvier 2010 se terminera exceptionnellement le 31 octobre 2010.

*Frais:*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de huit cents Euro.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. GIBERT, R. UHL, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 03 novembre 2010. Relation: LAC/2010/48070. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Référence de publication: 2010149809/45.

(100172094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2010.

---

**Aztiq Pharma Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 147.814.

---

Il résulte d'une lettre de démission envoyée en date du 28 février 2010 et avec effet immédiat que Matthías Johannessen, avec adresse au 18, Smáratorg 3, Haeco, IS – 201 Kópavogur, a démissionné de sa fonction de Membre du Conseil de Surveillance de la société Aztiq Pharma Management S.A., avec siège social au 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 147 814.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2010.

Référence de publication: 2010148337/13.

(100170454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

---

**Abalon S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 119.701.

---

Le bilan au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2010.

Référence de publication: 2010148338/10.

(100170868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

---

**Abalon S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 119.701.

---

Le bilan au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2010.

Référence de publication: 2010148339/10.

(100170869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

---

**AIGGRE Opus Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens, Zone Industrielle Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 130.544.

---

*Extrait des résolutions de l'actionnaire unique du 5 Novembre 2010*

En vertu des résolutions circulaires de l'associé unique de la société, datées du 5 novembre 2010, il a été décidé comme suit:

1. d'accepter la démission de Brenda Monaghan en tant que Gérant de la société, et ce avec effet immédiat.
2. de nommer Lucy McIntyre, née le 3 Novembre 1973 à Enfield, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle, Plantation Place South, 60 Great Tower Street, London EC3R 5AZ, Gérant de la société, et ce avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

le Conseil de Gérance se compose donc comme suit:

- Fabrice Coste
- Marion Géniaux
- Lucy McIntyre

Luxembourg, le 8 novembre 2010.

Marion Géniaux

Gérant

Référence de publication: 2010149335/21.

(100170487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

---

**Abalon S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 119.701.

---

Le bilan au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2010.

Référence de publication: 2010148340/10.

(100170870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

---

**Adhésifs S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3370 Leudelange, 8, Zone Industrielle Grasbusch.

R.C.S. Luxembourg B 67.993.

---

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010148341/9.

(100170724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

---

**Advicelogic S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3542 Dudelange, 203, rue du Parc.

R.C.S. Luxembourg B 136.744.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010148342/10.

(100170946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

---

**Carmel Capital V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: AUD 24.893,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 125.079.

---

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par les associés de la Société en date du 29 octobre 2010 que:

- Monsieur François Pfister a démissionné de son mandat de gérant avec effet immédiat;
- Monsieur Gérard Maîtrejean, Avocat à la Cour, né le 13 juin 1967 à Charleroi (Belgique), demeurant au 291, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, a été nommé en remplacement de Monsieur François Pfister, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la société se compose désormais des gérants suivants:

1. M. Chris Barnes, gérant;
2. M. Gérard Maîtrejean, gérant;
3. Mlle. Lorna Davies, gérante;
4. M. John Loveridge, gérant; et
5. M. Stef Oostvogels, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 8 novembre 2010.

*Pour la Société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010148744/25.

(100169981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

---

**Alphonse Feidt Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1135 Luxembourg, 36, avenue des Archiducs.

R.C.S. Luxembourg B 106.739.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

ALPHONSE FEIDT PARTICIPATIONS S.A.

Référence de publication: 2010148345/10.

(100171023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

---

**Alt Properties Mediterranean S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 152.389.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Référence de publication: 2010148347/10.

(100170702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

---

**Amigo S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6440 Echternach, 57, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 94.368.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010148348/9.

(100170682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

---

**LexLux1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: PLN 400.056.400,00.**

Siège social: L-2361 Strassen, 5, rue des Primeurs.

R.C.S. Luxembourg B 153.840.

*Extrait de l'acte de cession de parts sociales du 4 novembre 2010*

Conformément à l'acte de cession de parts sociales du 4 novembre 2010, CEDC International Sp.Zoo, une société de droit polonais avec adresse Bokserska 66/a, 02-690, Varsovie, Pologne, enregistrée sous le numéro de registre KRS 0000051098, a cédé 196.027.636 parts sociales détenues dans la Société, à Przedsiębiorstwo «Polmos» Białystok S.A., une société de droit polonais avec adresse 15-950 Białystok, ul. Elewatorska 20, enregistrée sous le numéro de registre KRS0000040543.

Le nouvel associé Przedsiębiorstwo «Polmos» Białystok S.A est détenteur de 196.027.636 parts sociales de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour LexLux 1 S.à r.l.*

Signature

Référence de publication: 2010148541/18.

(100170274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

---